

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201117-20200200-DE

20200200

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :

DECISIONS

BUDGETAIRES

OBJET :

Remboursement par
le SLA de l'aide CAF
crèche et
coordonnatrice

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 novembre 2020

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**PAR PUBLICATION
LE**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**PAR DELEGATION
LE**

Procurations : Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à
Bernard PECH.

Signature

Excusés : Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

Secrétaire de séance : Jean-François VERONIN-MASSET.

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert des crèches au 01/09/2016 la Communauté de Communes et le Syndicat Lauragais Audois ont signé une convention permettant de répartir notamment les recettes du CEJ permettant de financer l'aide à la coordination pour 1,5 ETP dédiés au pilotage des compétences petite enfance et enfance jeunesse selon la règle suivante :

	Montant annoncé au titre de 2017	Part à reverser à la CCCLA
Aide coordination	34 118,50 €*	18 196,53 €

**Aide coordination pour 1,5 ETP dont 0,8 ETP affecté à la compétence crèche*

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du nouveau CEJ, l'aide à la coordination a fait l'objet d'une part d'une revalorisation de 6 550,87 € de la part de la CAF et d'autre part une modification des modalités de versement imputant directement à la Communauté de Communes 12 000 €.

Il propose par conséquent de modifier la convention initiale afin de neutraliser ces éléments.

	Montant 2019	
Aide coordination 3CLA		12 000,00 €
	Montant 2019	Part à reverser
Aide coordination SLA	30 757,69 €*	6 151,54 €

**Aide à la coordination pour 1 ETP dont 0.2 ETP affecté à la compétence crèche*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification de la convention initiale afin de neutraliser les éléments

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L. 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER